



Ecole les Chardons
89 Route du Cognac
16230 Gensac-La-Pallue
Tél. 05 45 35 90 03

Marche à suivre pour l'inscription
à l'école de Gensac-La-Pallue
pour la rentrée 2012-2013

1. Inscription à la mairie dès le 12 mars:

L'inscription se fait auprès de la mairie.

Les documents suivants sont nécessaires :

- livret de famille
- justificatif de domicile
- en cas de divorce, jugement du divorce
- certificat de radiation si l'élève a déjà été scolarisé

De plus, le règlement de la cantine et de la garderie vous est remis.

Le certificat d'inscription délivré est nécessaire pour prendre un rendez-vous avec la directrice de l'école qui admettra le futur élève.

2. Admission à l'école :

Au cours du rendez-vous pris avec la directrice, un dossier vous est remis. Il est constitué des documents suivants à retourner remplis:

- une fiche de renseignement
- une fiche d'urgence
- une autorisation d'utilisation d'image
- un règlement intérieur
- un calendrier de l'année scolaire

Les pièces suivantes devront venir compléter le dit dossier :

- la photocopie des vaccins (Cf Carnet de santé)
- une attestation d'assurance avec les mentions responsabilité civile et individuelle accident pour l'année scolaire (à présenter dès le mois de septembre)

3. Réunion de présentation de l'école et premier accueil à l'école:

Elle a lieu le jeudi 28 juin à 18h à l'école. Au cours de cette réunion la vie de l'école sera présentée de manière détaillée aux parents des nouveaux élèves inscrits à l'école.

Les nouveaux élèves de maternelles (TPS et PS) auront la possibilité d'être accueillis dans leur future classe durant les matinées du 18 au 22 juin pendant 1h30 (à voir avec les enseignants et la directrice).

4. Elèves Hors commune

Si vous n'habitez pas la commune, adressez vous à la mairie d'accueil pour vous renseigner.

5. Enfants nés en 2010

Les effectifs prévus à la rentrée 2012 permettent d'accueillir des élèves de moins de 3 ans. Pour cela un contrat de scolarisation sera passé avec la famille.